



Bar-le-duc, lundi 6 septembre 2021

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2021/05356

Pris en application :

art. A 4241-26 du CT (mesures temporaires)

Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)

Insuffisance de la ressource en eau**Limitation de mouillage (tous les usagers - dans les deux sens) (2.0 m)**

**- à partir du 06/09/2021 à 09:00**

- o **Canal de la Marne au Rhin, branche Ouest**
entre les pk 51,732 (écluse n°34 de grande Chalaide) et pk 102,498 (écluse n°12 de Void)

Commentaire :

En raison de la baisse de débits des cours d'eau d'alimentation, mesdames et messieurs les usagers de la voie d'eau sont informés de la limitation du mouillage à 2 mètres entre les écluses n°12 de Void et n°34 de grande Chalaide sur le canal de la Marne au Rhin ouest à compter du 06 septembre 2021.

Un prochain avis avertira de l'évolution de la situation.

Service(s) à contacter :

UTI CMRO (canal de la Marne au Rhin Ouest), 1, rue de l'Ormicée, BP 50523, 55012 BAR-LE-DUC CEDEX

Tél : 03 29 79 12 33 - Fax : 03 29 45 65 14

Date limite d'affichage :

Prochain avis.

Chef de pôle

Signé

Laurent LEMOINE